

ASSOCIATION VIDE-GRENIERS DE COPPET

RÈGLEMENT « COFFRES OUVERTS »

« Coffres Ouverts » est une manifestation publique où les exposants vendent leurs biens personnels et usagés directement depuis le coffre de leur voiture.

GÉNÉRALITÉS :

- La manifestation se déroule le dimanche 29 août 2021 sur le terrain en béton du Collège/Stade des Rojalets à Coppet entre 10h et 16h.
- La vente est réservée :
 - 1) en priorité aux habitants des communes de Terre Sainte,
 - 2) uniquement aux particuliers. Les professionnels, brocanteurs ou antiquaires ne sont pas acceptés.
- La manifestation se déroule en plein air et a lieu par tous les temps (pas d'emplacement abrité). Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries ou absence de l'exposant.
- Aucun véhicule, en dehors de ceux des exposants, n'est autorisé à emprunter l'accès à la manifestation.
- La vente se fait exclusivement sur le terrain prévu par les organisateurs. Toute vente sauvage sur tout le site des Rojalets est formellement interdite.

INSCRIPTION, TARIF, PAIEMENT :

- La vente est réservée en priorité aux habitants des communes de Terre Sainte et uniquement aux particuliers. Les professionnels, brocanteurs ou antiquaires sont exclus.
- Prix de location unique d'un emplacement : CHF 25.-
- Seul 1 emplacement par personne/famille peut être loué.
- Chaque inscription sera prise en compte, selon disponibilité et ordre d'inscription, uniquement après réception :
 - 1) du formulaire d'inscription dûment rempli,
 - 2) du versement sur notre compte bancaire.Toutefois, cela ne garantit pas automatiquement un emplacement.
- Une confirmation d'inscription sera envoyée par email à chaque exposant au plus tôt quatre semaines avant la manifestation.
- En cas de désistement quinze jours avant la manifestation, la somme versée vous sera remboursée. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- La manifestation « Coffres Ouverts » pourrait être annulée en cas de nouvelles restrictions liées à la pandémie du COVID-19 et le montant vous serait dès lors remboursé.

ACCUEIL :

- L'accueil et le placement des véhicules se font entre 8h30 et 09h30 et par ordre d'arrivée.
- L'accès pour les exposants se situe côté route du Jura, sur le chemin piéton à droite du parking du stade des Rojalets
- Seuls les exposants sont autorisés à emprunter en voiture l'accès à l'emplacement de la manifestation.

EMPLACEMENT :

- Seuls les emplacements marqués au sol pourront être utilisés pour la vente de biens personnels.
- Les emplacements sont uniquement attribués par les organisateurs et par ordre d'arrivée des véhicules.
- Chaque exposant dispose d'un emplacement de 5m de large et 6m de long. Aucun véhicule ou équipement ne doit dépasser ces dimensions.

- Seuls les véhicules légers sont autorisés. Un seul véhicule par emplacement. Les remorques, fourgonnettes, camionnettes et mini bus ne sont pas acceptés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant dont le véhicule ne respecte pas ces consignes.
- Les tentes, auvents, parasols, tables, chaises, couvertures, etc...sont autorisés pour autant qu'ils ne dépassent pas le marquage au sol. Chaque exposant amène son propre matériel (pas de location possible).

VENTE :

- La vente a lieu entre 10h et 16h. Aucun véhicule ne pourra quitter la manifestation durant toute cette durée.
- Nous vous rappelons que notre manifestation est réservée uniquement aux particuliers. Les professionnels, brocanteurs ou antiquaires ne sont pas acceptés.
- Seuls des objets personnels et usagés sont autorisés à la vente. Pas de fond de stock de magasin, ni d'objets achetés en vue de la revente.
- Les appareils électroniques doivent être en état de marche et vérifiés avant la vente.
- La vente de nourriture ou de boissons à votre emplacement est strictement interdite.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, casses, vols ou autres détériorations.
- Aucun objet destiné à la vente ne doit être disposé sur la pelouse ou en dehors de votre emplacement.

FIN DE LA MANIFESTATION :

- Chaque exposant prendra toutes les dispositions nécessaires afin de débarrasser son emplacement des biens personnels invendus et de laisser l'endroit **TOTALEMENT PROPRE**. Il n'est pas prévu de recyclage et nous vous prions dès lors instamment d'emmener avec vous vos articles invendus, ainsi que vos déchets. Les poubelles sur place ne peuvent servir en aucun cas de déchetterie.
- Une fois votre emplacement débarrassé, veuillez impérativement suivre les instructions des organisateurs pour quitter le site des Rojalets en toute sécurité.

Nous vous informons que des photos peuvent être prises pendant la manifestation afin d'être affichées sur notre site internet et éventuellement dans les archives de la commune.

Les membres du Comité